*DOSSIER DE PRESSE*

Inauguration du local

# DE LA MAISON DU PROJET ACTION COEUR DE VILLE

*Permanence de l'OPAH-RU*

*15.02.2021*

# CONTEXTE

La ville de Manosque s'est pleinement saisie de l'opportunité du programme national Action Cœur de ville afin de redonner à son centre-ville toute l'attractivité qu'il mérite et que l'ensemble des fonctions que celui-ci doit recouvrir soit pleinement assuré.

Le programme prévoit une action sur 5 axes thématiques :

• Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.

• Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré.

• Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.

• Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.

• Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

# LA MAISON DU PROJET ACTION CŒUR DE VILLE : UN LOCAL DEDIE A L'ANIMATION DU PROJET ET AUX PERMANENCES DE L'OPAH-RU

Le programme Action Cœur de ville de Manosque prévoit de nombreuses actions, validées en décembre 2019 par la signature d'un avenant à la convention-cadre de la ville, qui ont pour ambition de transformer le visage du centre-ville.

L'axe 1 du programme sera décliné à travers plusieurs outils :

- Une OPAH-RU qui délivrera des subventions pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de logements du centre ancien et de la 1ère couronne d'urbanisation et qui permettra le cas échéant d'employer des outils coercitifs avec intervention sous maitrise d'ouvrage publique en cas d'habitat insalubre persistant ;
- Une convention avec Action Logement signée en décembre 2020 permettra aux bailleurs personnes physiques et bailleurs sociaux de bénéficier de prêts et subvention pour leurs projets de réhabilitation d'immeubles entiers ;

L'axe 2 agira sur le développement commercial par la mise en place d'animations, de nouveaux services aux consommateurs, et par la restructuration foncière d'espaces en difficulté.

L'axe 3 permettra de consacrer les modes de déplacement doux au sein du centre-ville, tout en conservant une place pour la voiture individuelle, avec le développement d'un véritable réseau de voies cyclables au sein du centre-ville

L'axe 4 du programme prévoit une rénovation ambitieuse de nombreux espaces publics dont la réhabilitation complète de l'axe Nord-Sud du centre ancien et la réhabilitation du parc de Drouille ;

L'axe 5 permettra de proposer des animations tout au long de l'année dans le centre-ville, avec 3 temps forts : concerts et séances de cinéma de plein air pendant les 2 mois de juillet/août, Manosco'ski en novembre autour des sports d'hiver, et des animations de Noël tout au long du mois de décembre.
Toutes ces actions, et en particulier la rénovation des espaces publics, ne pourront être menées sans concertation. C'est pourquoi la ville ouvre un local où seront organisées, au fil de la mise en œuvre du programme, et lorsque la situation sanitaire le permettra :

- Des expositions en lien avec le programme (cartes exposant différentes données sur Manosque, maquettes des projets de rénovation des espaces publics, résultats de la concertation, …),
- Des animations visant à organiser la concertation autour des différents projets du programme,
- Des réunions entre les différents partenaires du programme.

Ce local est également le lieu des permanences de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Plus de 3 millions d'euros seront engagés dans cette opération d'ici fin 2024. Les propriétaires bailleurs et occupants pourront bénéficier, sous condition de revenus et/ou de loyers plafonnés, d'aides pour réhabiliter leurs logements.

Par exemple :

- Un propriétaire occupant aux ressources très modestes (ce qui correspond, pour un ménage d'une seule personne à un revenu fiscal de référence de moins de 14 879 €/an) et dont le logement est très dégradé pourra obtenir jusqu'à 57 750 € de subvention pour la rénovation de son logement.
- Un propriétaire bailleur qui s'engage à louer son logement, pour une durée minimale de 9 ans, à un niveau de loyer plafonné à un locataire ne dépassant pas un plafond de ressources pourra obtenir une subvention maximale de 23 250 € pour une amélioration énergétique de son logement, ou jusqu'à 60 400 € pour un logement très dégradé.

Chaque situation étant spécifique, les propriétaires peuvent contacter l'association LOGIAH04, en charge de l'animation du dispositif.

# UNE PERMANENCE PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE :

La permanence se situe 5 Promenade Joseph Aubert Millot. Les permanences ont commencé le mardi 9 février.

**Les jours et horaires d'ouverture seront les suivants :**

<table>
<tr><th colspan="2">MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th><th>SAMEDI</th></tr>
<tr><td>09H00 - 12H00<br>Permanence Téléphonique</td><td>10H30 - 13H30<br>Permanence Physique</td><td>09H00 - 12H30<br>Permanence Physique<br>Sauf le 1er mercredi du mois</td><td>09H00 - 12H00<br>Permanence Téléphonique</td><td rowspan="2">FERMÉ</td><td>09H00 - 12H30<br>Permanence Physique<br>Le 1er samedi du mois</td></tr>
<tr><td colspan="2">14h30 - 18h30<br>Permanence Physique</td><td>FERMÉ</td><td>14H00 - 17H30<br>Permanence Physique</td><td>FERMÉ</td></tr>
</table>

**Toutes les informations sur l'OPAH-RU :**

- Au téléphone : l'opérateur LOGIAH 04 au 04 92 71 02 58 – 06 31 45 37 15, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Sur le site Internet de la ville : ville-manosque.fr/acv
- Sur le site de l'ANAH : anah.fr

# PÉRIMÈTRE DE L'ACTION :

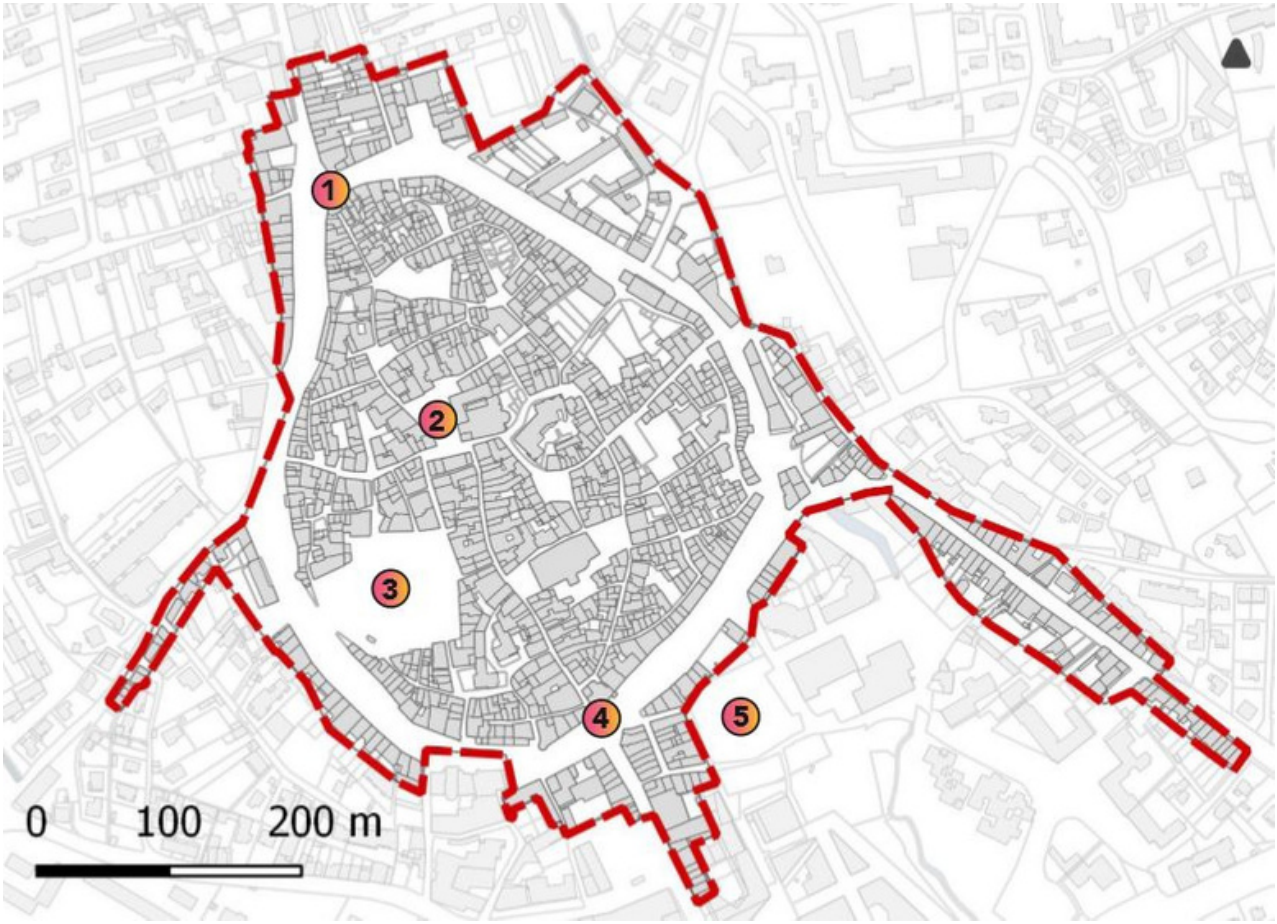


1. Porte Soubeyran
2. Place de l'Hôtel de Ville
3. Place du Terreau
4. Porte Saunerie
5. Esplanade François Mitterrand

***INFORMATIONS PRESSE***
maire@ville-manosque.fr